

Réponse au questionnaire de la Ligue contre le cancer

Question 1 : Vous engagez vous pour que l'éducation à la santé soit une priorité dès l'école primaire ?

L'éducation à la santé et la promotion de la santé sont deux engagements forts pour nous. La volonté de faire émerger une génération sans tabac passe, par exemple, par des actions fortes en milieu scolaire, associant des méthodes de prévention efficaces, reposant sur le marketing social mais aussi sur l'implication des plus jeunes et des acteurs de terrain pour promouvoir des actions ciblées et pertinentes. Les actions que peuvent entreprendre la Ligue contre le cancer et d'autres associations dans les établissements scolaires sont à soutenir et à étendre, d'où notre volonté que les étudiants en santé puissent s'investir au cours de leur cursus, auprès d'associations et d'acteurs dont le rôle en promotion de la santé et en éducation à la santé est majeur.

Question 2 : Vous engagez vous sur un objectif d'une réduction du nombre de fumeurs de 20% d'ici 2022 ?

Nous nous fixons des objectifs de résultats ambitieux, dont celui de faire émerger une génération sans tabac. Les actions sur le tabagisme, que ce soit par la prévention dès le plus jeune âge, le marketing social, l'assurance que les lois anti-tabac sont respectées, et la création de nouveaux dispositifs permettant de toujours plus inciter à la réduction du tabagisme sont des priorités.

L'association de l'ensemble des professionnels travaillant auprès des jeunes est à développer. Les professionnels de santé ne sont pas les seuls à rencontrer les jeunes, les professionnels de l'éducation, les professionnels et les bénévoles engagés dans les activités sportives ou culturelles doivent être également davantage sensibilisés à ces pratiques pour atteindre ces objectifs prioritaires.

Question 3 : l'augmentation de la fiscalité des produits du tabac est-elle un élément majeur de votre programme de santé publique ?

Le pragmatisme doit être de mise dans la réduction du tabagisme. Aujourd'hui, d'autres pays tels que l'Australie nous montrent des résultats exceptionnels. Ces résultats passent bien sûr par une augmentation significative de la fiscalité du tabac, mais également par une amélioration de la traçabilité des produits du tabac. Ces mesures, couplées à des campagnes de communication ciblées sur les populations les plus à risque, permettront de diminuer le tabagisme en France. La promotion de la santé passe aussi par une incitation et des dispositifs simples permettant aux plus jeunes d'accéder à plus d'activités sportives. La lutte contre la sédentarité est en effet un moyen fort pour lutter contre le tabagisme.

Question 4 : vous engagez vous à garantir, pour toutes les personnes qui en ont besoin, un accès équitable aux médicaments innovants contre le cancer ?

Aujourd'hui, notre système solidaire permet un accès aux soins certes perfectible mais relativement performant. L'enjeu de préservation de ce système est réel, face à des traitements plus innovants et plus chers. Cela ne doit pas être vu négativement. On ne peut que se réjouir de voir ces nouveaux traitements apporter toujours plus à nos concitoyens. Il nous faut renforcer nos capacités d'anticipation en matière d'innovations pour réguler au mieux les relations avec les firmes, à l'échelle nationale comme au plan européen - et parer les exigences de prix abusives. Sur le plan des pratiques professionnelles, notre préoccupation doit être de garantir la tenue des réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP) sur l'ensemble du territoire, conformément aux recommandations, pour que les professionnels de santé discutent de chaque cas et puissent proposer la meilleure solution aux patients. L'accès à ces traitements est une chance. Le traitement du cancer ne doit en aucun cas devenir un enjeu commercial entre les acteurs.

Question 5 : Vous engagez-vous à prendre les mesures nécessaires pour réduire le coût des médicaments innovants ?

La réponse à cette question rejoint la précédente. Les enjeux de transparence touchent tous les secteurs et la santé est bien sûr concernée. Les discussions sur les coûts des traitements innovants doivent aussi bien associer les professionnels de santé et les industriels que les représentants des usagers qui ont toute leur place. On a vu apparaître des comportements de prix "prédateurs" ces dernières années. Ce type de comportement n'est dans l'intérêt ni du système de santé, ni des firmes sur le long terme. Nos systèmes d'évaluation et de fixation des prix, mais aussi les règles de la propriété intellectuelle, doivent permettre de reconnaître et de valoriser l'effort de recherche et l'innovation. Il nous faut être très réactifs face aux comportements de certaines firmes et favoriser l'arrivée de nouvelles innovations, qui est aussi une manière de créer de la concurrence entre les laboratoires et faire baisser les prix.

Question 6 : soutenez vous la mise en place d'un plan national de retour et d'aide au maintien à domicile des personnes atteintes de cancer ?

L'enjeu du soutien à domicile et de la préservation de l'autonomie associe une multitude d'acteurs. Du médecin au pharmacien, de la personne chargée d'apporter les repas à l'ergothérapeute, en passant par l'infirmière et l'aide à domicile. Toutes ces professions - et bien d'autres - sont impliquées quotidiennement auprès de millions de patients. Un plan national est une idée forte, mais qui doit se traduire concrètement sur le terrain. Aujourd'hui, les enjeux sont ceux d'une plus forte coopération entre l'hôpital et la ville, entre les secteurs sanitaire et médico-social, d'une tarification adaptée, de la prise en compte de la difficulté de certains métiers pour en assurer la sécurité et l'attractivité, et enfin, d'une meilleure communication autour des dispositifs existants, afin que la population sache concrètement ce dont elle peut bénéficier. L'HAD doit, en particulier, être développée pour faciliter le quotidien des personnes malades. Le rôle majeur des associations d'usagers et de professionnels sur ces thématiques doit être souligné, et les solutions qu'elles proposent méritent d'être davantage entendues.

Question 7 : Vous engagez-vous sur le lancement d'un nouveau Plan Cancer au terme de celui sur lequel nous sommes toutes et tous mobilisés aujourd'hui ?

Les Plans Cancer successifs ont permis une mobilisation de l'ensemble des acteurs, à tous les échelons, et la mobilisation de moyens dans la durée. La concertation, la programmation, le suivi, l'évaluation ont fait l'objet d'attentions particulières, ce qui rend le dispositif "plan cancer" assez exemplaire parmi l'ensemble des plans de santé publique. Il faut donc continuer dans cette voie de façon résolue.

En Marche !